

La fabrique sociale des réseaux migratoires. Les ouvriers du lin entre Cambrésis, Pays-Bas autrichiens et Sussex dans la seconde moitié du XVIIIe siècle

The social fabrique of migrant networks. Linen workers between Cambresis, the Austrian Netherlands and Sussex in the latter half of the 18th century

Renaud Morieux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/dht/1286>

DOI : 10.4000/dht.1286

ISSN : 1775-4194

Éditeur :

Centre d'histoire des techniques et de l'environnement du Cnam (CDHTE-Cnam), Société des élèves du CDHTE-Cnam

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2010

Pagination : 47-61

ISBN : 978-2-9530779-5-7

ISSN : 0417-8726

Référence électronique

Renaud Morieux, « La fabrique sociale des réseaux migratoires. Les ouvriers du lin entre Cambrésis, Pays-Bas autrichiens et Sussex dans la seconde moitié du XVIIIe siècle », *Documents pour l'histoire des techniques* [En ligne], 19 | 2^e semestre 2010, mis en ligne le 21 juin 2011, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/dht/1286> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/dht.1286>

La fabrique sociale des réseaux migratoires. Les ouvriers du lin entre Cambrésis, Pays-Bas autrichiens et Sussex dans la seconde moitié du XVIII^e siècle

Renaud Morieux

Université Charles-de-Gaulle Lille 3 (IRHIS UMR 8529)

Dans le récit classique de la révolution industrielle en Europe, l'Angleterre est décrite comme un phare, qui éclaire successivement les différents pays continentaux par l'exportation d'hommes et de machines. On oublie souvent que ces échanges se déroulent dans plusieurs directions¹. La présence d'ouvriers anglais en Normandie et dans le Nord de la France au XVIII^e siècle, attirés par les primes des gouvernements de Law, de Trudaine ou encore de Calonne, est bien connue². En revanche, on sait moins que l'Angleterre est aussi une terre d'immigration ouvrière venue de France à la même époque. L'étude du débauchage des ouvriers par les différents États européens s'est longtemps focalisée sur l'histoire des techniques ou l'histoire économique, beaucoup moins sur l'histoire des

migrations³. Si l'émigration huguenote vers l'Angleterre a, quant à elle, depuis longtemps intéressé les historiens britanniques de l'économie et des techniques, ce type d'études se limitait généralement aux dernières décennies du XVII^e siècle et aux premières du siècle suivant⁴. Il nous semble important de prolonger cette réflexion vers l'aval. Quel est le découpage spatial adéquat pour étudier ces phénomènes ? Les flux de personnes relient souvent des

In memoriam Gérard Gayot (1941-2009). Je remercie Joanna Innes, Corine Maitte, Liliane Pérez, Melvyn Pett et Didier Terrier, pour leurs commentaires et suggestions. Cet article est une version amendée et enrichie du chapitre 10 de mon livre *Une mer pour deux royaumes. La Manche, frontière franco-anglaise, XVII^e-XVIII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, pp. 317-334.

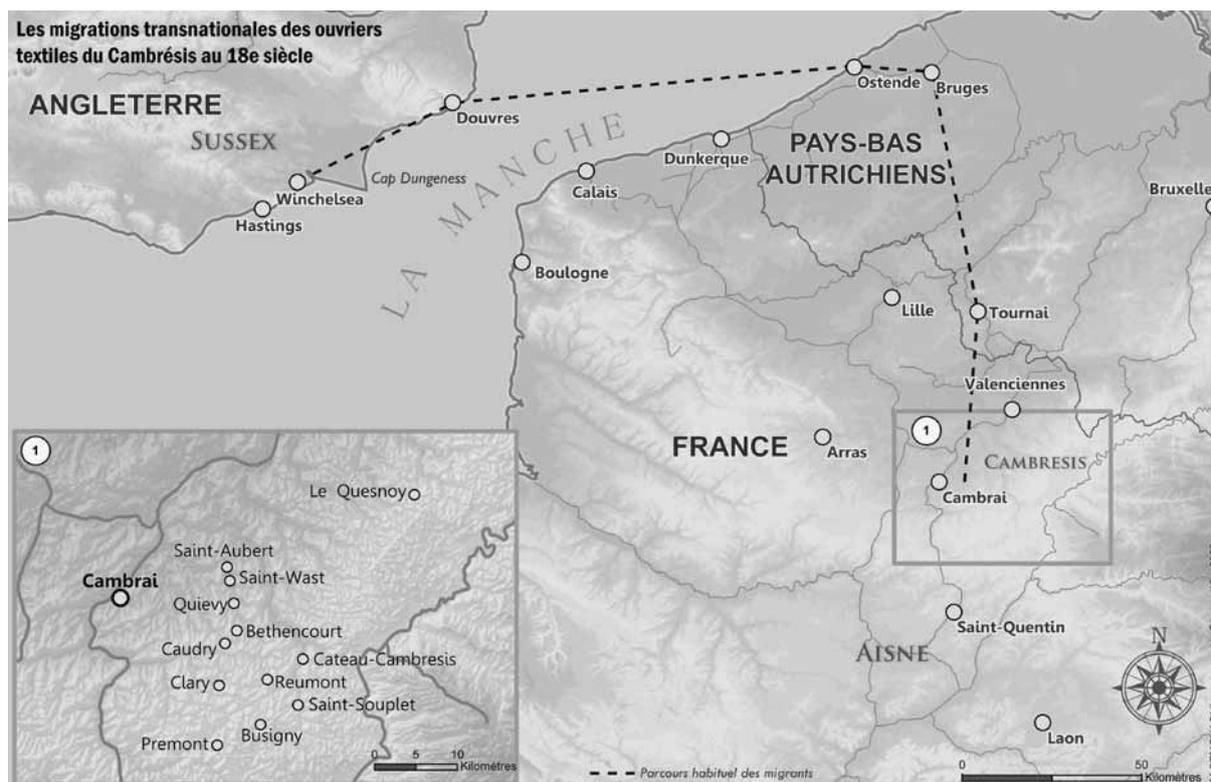
1 William O. Henderson (*Britain and Industrial Europe, 1750-1850. Studies in British Influence on the Industrial Revolution in Western Europe*, Liverpool, University Press of Liverpool, 1954) néglige ainsi le débauchage de Français vers l'Angleterre. Pour une critique, voir Liliane Hilaire-Pérez, « Transferts technologiques, droit et territoire : le cas franco-anglais au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 44/4, 1997, pp. 547-579.

2 John R. Harris, *Industrial espionage and technological transfer: Britain and France in the eighteenth century*, Aldershot, Ashgate, 1998.

3 Citons cependant, sur d'autres aires géographiques : Liliane Hilaire-Pérez, « Cultures techniques et pratiques de l'échange, entre Lyon et le Levant : inventions et réseaux au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 49/1, 2002, pp. 89-114 ; Corine Maitte, « Manufactures royales et débauchage des compétences : les ouvriers qualifiés d'origine italienne en France, XVII^e-XVIII^e siècle », dans Gérard Gayot, Philippe Minard éd., *Les ouvriers qualifiés de l'industrie (XVI^e-XX^e siècle). Formation, emploi, migrations, Revue du Nord*, n° 15 hors-série, 2001, pp. 43-64 ; Ulrich-Christian Pallach, « Fonctions de la mobilité artisanale et ouvrière : compagnons, ouvriers et manufacturiers en France et aux Allemagnes (XVII^e-XIX^e siècle) », *Francia*, 1983, pp. 365-406.

4 L'historiographie est particulièrement riche sur cette question. L'ouvrage qui fait toujours référence est celui de Warren C. Scoville, *The persecution of Huguenots and French economic development, 1680-1720*, Berkeley, University of California Press, 1960. Le rôle réel des minorités protestantes dans les transferts technologiques vers les îles Britanniques a par ailleurs été réévalué, des travaux récents prenant leurs distances avec la vision héroïque longtemps prégnante : Brian Mackey, « Overseeing the Foundation of the Irish Linen Industry: the Rise and Fall of the Crommelin Legend », dans Brenda Collins, Philip Ollerenshaw éd., *The European linen industry in historical perspective*, Oxford, Oxford university press, 2003, pp. 99-122.

La fabrique sociale des réseaux migratoires



Carte de situation

villes ou des régions de part et d'autre des frontières, jusqu'à une profondeur variable dans les arrière-pays, et borner l'analyse aux frontières étatiques n'a guère de sens. Le Cambrésis constitue un bon observatoire dans cette perspective⁵. Dans cette province française, l'on fabrique des batistes, ou lins de cambrais (cambrics en anglais), toiles de lin fin utilisées pour confectionner des chemises ou mouchoirs, qui visent une clientèle aisée⁶. Rappelons brièvement comment fonctionne la manufacture de lin⁷. Plusieurs acteurs économiques sont impliqués dans cette production. Après avoir été cultivé, récolté et roui par des paysans, le lin est filé par des fileuses, et travaillé dans des caves, qui répondent à certains critères d'humidité et de température, par des ouvriers tisseurs. Le mulquinier se situe en bout de chaîne : il achète le lin aux fileuses et dirige les tisseurs pour fabriquer les étoffes⁸.

5 La manufacture du Cambrésis a déjà été étudiée, sous des angles différents : Philippe Guignet, *Mines, manufactures et ouvriers du Valenciennois au XVIII^e siècle*, doctorat de 3^e cycle, Lille III, 1976 ; Didier Terrier, *Les deux âges de la proto-industrie. Les tisserands du Cambrésis et du Saint-Quentinois, 1730-1880*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996 ; Liana Vardi, *The Land and the Loom. Peasants and Profits in Northern France 1680-1800*, Durham et Londres, Duke university press, 1993.

6 D. Terrier, *op. cit.*, p. 24.

7 Voir n. 5 supra.

8 « À proprement parler, le mulquinier est l'ouvrier qui tisse les batistes. Par extension, on a donné ce nom à celui qui recueille et dispose le fil destiné à la batiste » : Eugène Bouly, *Dictionnaire*

Au XVII^e siècle et jusqu'au début du XVIII^e siècle, la Grande-Bretagne est le principal marché d'exportation de ces tissus. Ensuite, des mesures protectionnistes, qui voient les droits sur le lin étranger doubler entre 1690 et 1704, et encore doubler dans le troisième quart du XVIII^e siècle, limitent fortement les importations étrangères outre-Manche⁹. La France est durement visée. En 1745, le Parlement de Westminster adopte ainsi une loi (18 Geo.II, c.36) selon laquelle les cambrais et lins français ne doivent plus être importés, ni même portés. D'autres lois, en 1758, 1767 ou 1768, durcissent encore cette législation¹⁰. La question reste cependant posée de leur efficacité. D'un côté, tandis que le lin représente 15% des importations manufacturières anglaises officielles en 1700, ce chiffre n'est plus que de 5% en 1800¹¹. De l'autre,

historique de la ville de Cambrai, des abbayes, des châteaux-forts et des antiquités du Cambrésis, 1854,

<http://claryencambresis.free.fr/autre/dictionnaire.htm>

9 Negley B. Harte, « The rise of protection and the English linen trade, 1690-1790 », dans Negley B. Harte et K. G. Ponting éd., *Textile history and economic history: essays in honour of Miss Julia de Lancy Mann*, Manchester, Manchester university press, 1973, p. 78.

10 *Ibid.*, p. 84 ; Negley B. Harte, « State Control of Dress and Social Change », dans Donald C. Coleman et A. H. John éd., *Trade, government and economy in pre-industrial England. Essays presented to F. J. Fisher*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1976, p. 153.

11 D. Terrier, *op. cit.*, p. 25-26 ; Negley B. Harte, « The rise of

la supériorité du lin français est toujours incontestée à la fin du siècle, ce qui explique que la contrebande reste massive¹². De plus, les gouvernements français imposent des droits de sortie considérables sur le lin et les filets, donnant « une préférence au consommateur national » et « au fabriquant national [sic] »¹³ sur l'étranger.

Le gouvernement britannique cherche aussi à nationaliser cette industrie, pour cesser de dépendre de l'étranger pour son approvisionnement. Une production de lin s'implante donc en Irlande, en Écosse et en Angleterre¹⁴. Dans les années 1760, une manufacture de cambrics s'installe ainsi à Winchelsea, petit bourg du Sussex, situé entre Hastings et le Cap Dungeness [voir carte]. La manufacture se trouve donc à proximité du principal marché de consommation du lin, Londres, et est également proche des principales régions productrices de lin sur le continent¹⁵. Son directeur, comme la plupart de ses ouvriers, sont des Français, venus de l'Aisne et du Cambrésis, dont les campagnes sont frappées de plein fouet par la crise textile dans la deuxième moitié du siècle¹⁶.

Ces migrations temporaires entre le Cambrésis et le Sussex s'insèrent donc dans les plus importants courants de migrations de travail européens de la fin du XVIII^e siècle, entre Flandres, Hollande et sud-est anglais¹⁷. Il s'agira d'abord de comprendre le fonctionnement du réseau migratoire. La frontière économique crée un effet de seuil entre le nord de la France et le sud de l'Angleterre,

protection... », *op. cit.*, pp. 74-112.

12 Comme en témoignent les interrogatoires des fabricants de lin par le comité chargé de mener une enquête préliminaire à la négociation du traité de commerce franco-anglais de 1786. Ainsi d'Alexander Anderson, manufacturier de lin en Écosse : « Q[uestion]. Are French Cambricks then commonly sold in the British Market ? A[nsWER]. They are very commonly sold, you may as easily get a piece of French Cambricks, as a piece of English Linen » (4 janvier 1786, British Library (Londres), Add. MS 34462, f°2v°). Voir Marie Donaghay, « Textiles and the Anglo-French commercial treaty of 1786 », *Textile history*, 13/2, 1982, pp. 205-224.

13 Copie de la lettre écrite au Duc de Choiseul par Laverdy, contrôleur général des finances, 12 janvier 1764, Archives départementales du Nord [ensuite AD Nord], C 9489, non fol.

14 B. Collins, P. Ollerenshaw éd., *op. cit.*

15 Au XVIII^e siècle, le lin reste en effet le principal pourvoyeur d'emploi dans les Pays-Bas espagnols, en Flandre autrichienne et française, en Westphalie, et jusqu'en Saxe et en Silésie : Leslie Page Moch, *Moving Europeans. Migration in Western Europe since 1650*, Bloomington, Indiana University Press, 2003 (1992), p. 70.

16 Cette crise économique atteint un pic dans les années 1760 : L. Vardi, *op. cit.*, p. 200.

17 Jan Lucassen, Donald A. Bloch, *Migrant labour in Europe, 1600-1900. The drift to the North Sea*, Londres, Croom Helm, 1987, p. 108.

suffisamment proches par la distance et le tissu socio-économique pour permettre la création d'un marché du travail transnational. À travers les méthodes utilisées par l'État français pour tenter d'empêcher cette fuite, l'on verra ensuite les impasses de la politique de contrôle des frontières et la difficulté de s'opposer à la circulation internationale des biens et des hommes. Loin d'être enclavées en effet, ces régions sont totalement intégrées à l'économie de l'Europe du Nord-Ouest. Enfin, un troisième niveau, celui des représentations, conduira à s'interroger sur les facteurs de l'émigration d'après les contemporains.

Des campagnes vers quel ailleurs ?

La mise en place de la manufacture anglaise

Lorsqu'elle est mentionnée dans l'historiographie anglaise, ce qui est rare, la manufacture de Winchelsea fait débat. Pour Alex J. Warden, historien de la fin du XIX^e siècle, cette entreprise n'a pour but que « de suppléer au vide causé par l'interdiction de porter des cambrics français en vertu des lois de 1745 »¹⁸. D'après Negley Harte, il ne s'agit rien moins que « de l'un des plus audacieux projets de contrebande du siècle », comme semblerait l'indiquer « sa localisation suspecte »¹⁹ – le Sussex étant l'un des carrefours de la contrebande textile à l'époque. De fait, les deux hypothèses sont validées par les sources. Du point de vue du gouvernement britannique, les lois de prohibition étant constamment bafouées, la manufacture de Winchelsea est, comme on va le voir, une manière de reprendre la main en produisant des cambrics sur le sol anglais. Du point de vue des instigateurs du projet, le Français Joseph Maroteau affirme en 1766 qu'il ne s'agit que d'une couverture pour continuer la contrebande de batistes françaises : « Les toiles qui s'y font ne servent pour la plus grande partie qu'à metre a couvert celles de nos fabriques qu'on y introduites clandestinement »²⁰.

Cette manufacture, peu connue et dont les murs subsistent

18 Alex J. Warden, *The Linen Trade, ancient and modern*, Londres, Longman, 1864, p. 370.

19 N. B. Harte, « The rise... », *op. cit.*, p. 84. Il ajoute plus loin qu'« il ne semble y avoir guère de doute que cette entreprise est fondamentalement frauduleuse », et fournit à l'appui de cette thèse une référence à un pamphlet contemporain : « Application hath been made to Parliament for encouraging the manufacturing of cambrics at a sea port in Sussex. I am myself perswaded [...] that this is only intended to cover a design to smuggle cambrics from France » (J. Gee, *Observations on the Growth of Hemp and Flax in Great Britain*, Lincoln, s.l., 1765, p. 22)

20 « Mémoire sur l'exportation du fil de lin », adressé à l'intendant du Hainaut, par Joseph Maroteau, Valenciennes, 16 octobre 1766, AD Nord (Lille), C 9489, pièce 210. Comme tous les témoignages de cette sorte, il est à prendre avec une extrême précaution.

La fabrique sociale des réseaux migratoires

encore aujourd'hui²¹, semble en tout cas connaître un développement rapide. À ses débuts, en 1761, elle ne dispose que de huit métiers à tisser, et n'a produit que deux pièces²². Afin de développer l'entreprise et lui permettre de lever des fonds, ses promoteurs pétitionnent le Parlement, début 1764, arguant notamment du fait que les biens fabriqués y sont « égaux, sinon supérieurs à ceux provenant de l'étranger »²³. Le 3 février 1764, un comité parlementaire rend son rapport sur la question, constatant que la manufacture compte alors 86 métiers à tisser et 160 ouvriers, qu'elle a déjà produit près de 1 000 pièces, et que des investissements considérables ont été faits dans les bâtiments²⁴. D'après des marchands de drap interrogés par le comité, la qualité des batistes fabriquées dans le Sussex et leur prix valent largement les cambrs français. De même, « le lin produit à Winchelsea, préparé à la manière française [...] pourrait facilement être cultivé à la perfection dans le Kent et le Sussex »²⁵. L'un des promoteurs de la manufacture constate quant à lui que, grâce au recours massif à une main-d'œuvre d'apprentis recrutés dans des hospices, « il ne sera d'ici trois ou quatre ans [...] plus rentable pour les Français d'introduire leurs cambrs en contrebande »²⁶. Sans surprise, d'autres sources, françaises celles-là, laissent à penser que la manufacture de Winchelsea n'est peut-être pas si florissante à l'époque. Un ouvrier revenu d'Angleterre affirme, en 1763, qu'elle compte cent ouvriers, dont quarante sont désœuvrés, et remarque que les toiles qui s'y fabriquent « ne sont pas d'une bonne qualité, non plus que les filets qui y sont employés et que si elles étaient telles à St. Quentin qu'il ne s'en vendrait aucunesque [sic] mauvaise qualité ». Il ajoute que les bâtiments sont encore inachevés : « c'est, faute de caves suffisantes pour les mettre qu'ils ne travaillent point, mais on en construit à cet effet »²⁷.

21 Les histoires de la ville de Winchelsea ne la mentionnent qu'en passant : voir par ex. William Durrant Cooper, *The history of Winchelsea, one of the ancient towns added to the cinque ports*, Londres, John Russel Smith, 1850, p. 121. Melvyn Pett écrit actuellement l'histoire de cet ensemble architectural.

22 *The annual register, or a view of the history, politics, and literature, of the year 1761*, Londres, Printed for R. and J. Dodley, 1762, p. 178-179.

23 Pétition des marchands et manufacturiers ayant établi une manufacture à Winchelsea, 26 janvier 1764, *House of Commons Journal* (ci-après *HCI*), vol. 29, p. 752.

24 Rapport du comité de la Chambre des Communes sur la pétition, 3 février 1764, *HCI*, p. 785.

25 *Ibid.*

26 *Ibid.*

27 Brouillon d'un rapport, anonyme, rendant compte des interrogatoires de trois ouvriers revenus en France, le 19 mai 1763, AD Nord, C 9489, pièce 98. Quelques mois plus tôt,

Un *Act of Parliament* vient couronner l'entreprise en avril 1764. Une compagnie par actions, l'*English Linen Company*, est créée, ce qui permet de lever des fonds à une échelle supérieure²⁸. La loi est, dès le préambule, présentée comme une manière « d'empêcher l'importation illégale de cambrs étrangers et de batistes françaises ». Afin d'éviter la contrebande de linons étrangers, une marque doit être apposée sur chaque pièce produite en Angleterre, qui est ensuite enregistrée par des commissaires de l'excise²⁹.

De l'autre côté de la Manche, les sorties de fils et de filets inquiètent aussi l'administration française. Des rumeurs font régulièrement état d'importantes exportations vers l'Angleterre, en passant par la Hollande. En 1762, des fabricants valenciennois se plaignent ainsi que des trames prêtes à l'emploi sont envoyées « à l'étranger dans des grands tonneaux³⁰ », afin de se dérober à la surveillance des commis aux fermes. Les directeurs de la manufacture de Winchelsea envoient, quant à eux, un véritable bon de commande à un mulquinier du village de Clary, lui demandant des échantillons de fils [voir fig. 1], qui doivent passer en contrebande, dissimulés dans plusieurs épaisseurs de papier, de toile et de paille³¹.

Le plus important n'est pas là dans la perspective d'une histoire des mobilités : les ouvriers constituent la clef de voûte de ces transferts techniques.

Une main-d'œuvre venue de France

Devant les parlementaires, l'un des deux directeurs de l'entreprise, « Joseph Mareteau », donne des informations précieuses sur l'origine de sa main-d'œuvre :

Desmarais, subdélégué général de l'intendance du Hainaut, affirmait pourtant que des maçons français avaient traversé la Manche « pour construire des caves semblables à celles où se fabrique nos toilettes », brouillon d'une lettre à Vermeille, *ibid.*, 22 février 1763, pièce 27. Pour une description de ces caves au début du XX^e siècle, voir J. Maud Peel, « The French Linen Factory », 1923, vol. 2, pp. 57-60, in *Working papers of WM Homan*, East Sussex Record Office (Lewes), WIN 2396.

28 *An Act for the better establishing a manufactory of cambricks and lawns [...], now carrying on at Winchelsea, in the county of Sussex ; and for improving, regulating and extending the manufacture of cambricks and lawns [...] in that part of Great Britain called England*, 4 Geo. III, c. 37.

29 *Ibid.*, § XV-XXI. Le texte de loi précise aussi en détails quels sont les modes de nomination des directeurs, la fréquence et le lieu des réunions, la manière de lever les fonds et de souscrire, ou encore les peines encourues en cas de banqueroute ou de fraude.

30 Mémoire de [Leron] à Monsieur Gaschet Desmarais Subdélégué Général de l'Intendance du Hainaut, 22 janvier 1762, AD Nord, C 9489, pièce 20.

31 Corbaux et Maroteaux à Quentin Le Bez, Winchelsea, 28 mars 1763, *ibid.*, pièce 73.

« Dans ladite manufacture, sont déjà employés environ 160 fileurs (*spinners*), dévideurs (*winders*) et tisserands (*weavers*), dont la plupart sont français et flamands ; en plus de 26 apprentis ; et il est prévu d'en employer beaucoup plus, en particulier des enfants »³².

Comme l'indique cet extrait, l'enjeu de ces mobilités est l'acquisition de savoir-faire qui circulent difficilement sans les hommes, puisque qu'ils sont rarement codifiés³³. Maroteau, dont le nom apparaît sous différentes orthographes, est un Français qui débauche des compatriotes dans sa région d'origine :

« J'ai au reste oui dire en général par différents particuliers de cette ville, depuis quelques jours, que Jérôme Bugnicourt, et Jérôme Lanson de Clary, tous deux mulquiniers, étaient fortement suspectés d'être préposés pour envoyer des ouvriers en Angleterre, par commissions des Srs. Corbeau et Marotiau ci-devant domiciliés à St. Quentin, où ils ont fait banqueroute, et qui ensuite ont passé en Angleterre, où ils sont établis »³⁴.

Entre le Cambrésis et le Sussex, un réseau d'émigration, particulièrement bien documenté dans les archives, se met donc en place à partir des années 1760 ; il va fonctionner pendant plusieurs décennies. Les registres paroissiaux de Winchelsea confirment cette forte arrivée de population française. Ainsi, le nombre de noms à consonance française, nul avant 1761, s'accroît fortement après cette date, jusqu'à la fin des années 1770. Certains de ces migrants s'installent durablement dans le sud de l'Angleterre, où ils se marient et fondent des familles, sur plusieurs générations. Sur les deux décennies 1760-1770, ce sont 36 baptêmes, 14 mariages et 23 enterrements qui concernent ce groupe³⁵. Parmi eux, on retrouve les

noms des deux fondateurs de la manufacture. Ainsi, le fils de « Peter Joseph Maroteau » et de Mary Ann, Charles George, est baptisé le 31 juillet 1764. « François Corbaux », quant à lui, épouse une voisine anglaise, Catherine Parnell³⁶, en décembre 1768, union dont naît leur fils Francis, baptisé le 24 janvier 1769.

Plus qu'une étude quantitative des émigrants, l'on étudiera ici le schéma-type commun à toutes ces affaires, en suivant les migrants de leur pays d'origine jusqu'au pays d'arrivée³⁷. La première affaire d'envergure commence en 1763³⁸, par l'arrestation de dix-neuf migrants originaires du Cambrésis et du Hainaut, à Bruges (Pays-Bas autrichiens), par les magistrats de la ville, « comme n'étant pas munis de passeports ». Les prisonniers sont transférés à Cambrai fin mars 1763³⁹. Trois d'entre eux parviennent à s'échapper sur le chemin de la France, tandis que les seize autres sont interrogés séparément par Claude Gillaboz, avocat au parlement, subdélégué de l'intendant de Valenciennes auprès du département de Cambrai. Ces interrogatoires permettent d'abord de comprendre le mode opératoire des mulquiniers pour quitter la France, qui ne changera guère par la suite.

D'emblée, les soupçons se portent sur « Jacques Ruffin dit La Poussière natif de Maret âgé de cinquante cinq ans ou environ ». Cet homme, que les autres désignent comme l'organisateur de l'expédition, est « valet de charue manœuvre et batteuse en grange suivant le besoin »⁴⁰. Il n'exerce donc « aucun métier », comme le remarque l'intendant dans une note de synthèse adressée au duc de Choiseul, secrétaire d'État à la Guerre et à la Marine, et « n'a pu avoir le dessein de passer en Angleterre, mais seulement celui de conduire jusqu'au lieu de l'embarquement les ouvriers qu'il a portés à s'expatrier »⁴¹. C'est lui l'embaucheur en chef, qui a emmené la petite troupe jusqu'à Ostende, collectant les fonds nécessaires au départ auprès de chacun d'eux, puis les guidant jusqu'à ce port des Pays-Bas autrichiens. Là, ils sont confiés à un négociant de cette ville, qui prend le relais. Sa tâche terminée, Ruffin touche une certaine

sont parfois anglicisés -, ils indiquent une tendance générale. Merci à Melvyn Pett de m'avoir indiqué ces références.

36 D'après J. Maud Peel, *op. cit.*, p. 57.

37 C'est la « méthode linéaire » : Nancy Green, « L'histoire comparative et le champ des études migratoires », *Annales ESC*, (6), novembre-décembre 1990, pp. 1341-1342.

38 Dès 1761, le cas d'un habitant de Saint-Aubert, Jacques Daussy, exerçant le commerce de toilettes, baptistes et linons, et de ses trois fils émigrés à Londres, fait l'objet d'une épaisse correspondance : AD Nord, C 9489, pièces 1-25.

39 Ordonnance des États de Cambrésis, 17 mars 1763, AD Nord, C 18995, n.f.

40 Interrogatoire de Jacques Ruffin, AD Nord, C 9489, pièce 46.

41 Brouillon d'une lettre au duc de Choiseul, 3 avril 1763, *ibid.*, pièce 67.

32 *House of Commons journal*, 2 mars 1764, vol. 29, p. 785.

33 Le capital humain reste longtemps la clef de voûte des économies de la connaissance : Liliane Hilaire-Pérez, Catherine Verna, « Les circulations techniques : hommes, produits, savoirs au Moyen Âge et à l'époque moderne (Orient, Occident) », dans Michel Cotte éd., *Les circulations techniques. En amont de l'innovation : hommes, objets et idées en mouvement*, Belfort/Besançon, UTBM/Presses universitaires franc-comtoises, 2004, pp. 11-36.

34 [Claude Louis François de] Gillaboz (écuyer, avocat au parlement subdélégué de l'intendant de Valenciennes au département de Cambrai), à Dumarais, 30 mars 1763, AD Nord, C 9489, pièce 45.

35 D'après les dénombrements effectués par Andrea Vogel, à partir des « Bishop's transcripts for Winchelsea, 1606-1893 », East Sussex Record Office (Lewes). Pour la liste complète de ces individus jusqu'en 1814, voir ses courriers du 19 février 2003 sur <http://newsarch.rootsweb.com/th/read/HUGUENOTS-WALLOONS-EUROPE>. Même si les noms seuls ne permettent pas de tirer des conclusions définitives - en effet, des noms français

La fabrique sociale des réseaux migratoires

somme pour chaque ouvrier qu'il a convoyé, et repart dans l'autre direction pour recommencer la même opération. Il s'agit donc là d'une migration circulaire⁴². Les mulquiniers sont, quant à eux, embarqués à bord des paquebots qui desservent régulièrement Douvres à partir d'Ostende. Une fois en Angleterre, ils sont pris en charge par le sieur Minet, « qui leur a fait donner une guinée et une guide qui les a conduits à *Winselsels* [sic] distant du port de 12 lieues »⁴³. Les fonds envoyés par la manufacture du Sussex constituent aussi un facteur attractif. La lettre adressée à Le Bez, de Clary [voir fig. 1], est interceptée et transmise au subdélégué de l'intendance ; elle permet aux autorités françaises de dénouer les fils du réseau dès le mois d'avril⁴⁴. Avant la décision d'émigrer préexistent donc des liens interpersonnels.

Une émigration de misère

Ces interrogatoires, ajoutés à d'autres pièces d'archives, permettent aussi de retracer l'horizon social des émigrants. Tous les hommes sont mulquiniers, mais exercent souvent d'autres métiers, comme « couvreur de paille », « cordonnier » ou « manouvrier à faute d'ouvrage », en fonction de la nécessité du moment⁴⁵. Toutes les femmes sont, quant à elles, des « fileuses ». Comme le montre l'analyse de leurs possessions foncières, il s'agit là de la frange la plus modeste de la paysannerie, dont les terres labourables sont en moyenne de moins de 80 ares, et les terres jardinables d'à peine plus de 14 ares [sic] [voir annexe]. C'est donc une émigration de misère, comme le rapporte le subdélégué de l'intendance :

« Ils ont tous soutenu, que le défaut de travail, et la misère les ont déterminé [...] à quitter le Cambresis, pour aller chercher à vivre ailleurs [...]. Tous ces gens-là sont dans un état de vrais pauvres, étant très mal habillés »⁴⁶.

Les tentatives pour démonter le réseau se heurtent aux réponses des accusés, qui nient se connaître, affirment n'avoir pris la décision du départ qu'à la suite de bruits circulant dans le pays, ou se défaussent sur La Poussière. Pourtant, se dessine d'emblée une structuration centrale dans ce réseau migratoire : la logique familiale, qui incite

à prendre en compte les « projets migratoires »⁴⁷. Rien d'étonnant, car l'on sait que l'industrie textile rurale repose sur le travail de toute la cellule familiale, hommes, femmes et enfants. Ainsi, Marie-Catherine Milot, de Clary, fileuse de vingt-trois ans, avoue avoir « concerté ce voyage avec son frère » et « demandé de l'argent à sa mère⁴⁸ ». Marie-Madeleine Parmentier, fileuse de treize ans et native de Marez, est la dernière de sa famille à tenter l'exil anglais :

« - Interrogé pourquoi elle a quitté le lieu de sa naissance [...].

- A dit que son père qui est en Angleterre l'avait demandé à sa mère, ce qui l'a déterminé à s'en aller considérant que sa mère n'était point en état de lui procurer de quoi vivre et n'en trouvant d'occasion dans led. lieu et voulant de plus aller rejoindre son frère qui est aussi en Angleterre »⁴⁹.

Dans son rapport à Choiseul, Gillaboz ajoute que « les pères et mères se sont préteux au départ de leurs enfants en leur donnant de l'argent »⁵⁰. On ne dispose pas d'informations précises sur le degré de qualification de ces fileuses, dont le travail est disparate et peut fortement varier d'un village à l'autre. La région concernée par cette émigration est au cœur d'une aire manufacturière rurale située entre Valenciennes au nord et Saint-Quentin au sud, et tous les partants proviennent des villages situés dans la « zone d'indigence » identifiée par Didier Terrier⁵¹. S'il est très difficile de quantifier globalement cette main-d'œuvre, la proportion qui travaille dans la mulquinerie est mieux connue⁵². Dans le « noyau dur de la fabrication des toiles », à l'est et au sud-est de Cambrai, ce sont entre 40 et 70% de la population qui sont concernés en 1789⁵³. Ce sont aussi ces villages qui fournissent les principaux contingents d'émigrés. Le problème de la mesure se pose encore davantage pour les flux migratoires, sur lesquels les sources ne sont guère disertes. On dispose toutefois de quelques dénombremens, qui montrent que cette émigration est résiduelle, compte tenu des effectifs globaux de la proto-industrie rurale. À l'échelle d'une paroisse, les conséquences de l'émigration de plusieurs

42 Voir Charles Tilly, « Transplanted networks », dans Virginia Yans-McLaughlin éd., *Immigration Reconsidered. History, Sociology, and Politics*, Oxford, Oxford university press, 1990, p. 88.

43 « Nota », AD Nord, C 9489, pièce 98. Sur ces notables omniprésents dans l'économie du port du Kent, descendants de huguenots, voir R. Morieux, *op. cit.*, pp. 282-287.

44 [L'intendant] à Choiseul, Valenciennes, 6 avril 1763, AD Nord, C 9489, pièce 68. Voir note 32 supra.

45 « État contenant la situation actuelle des personnes du Cambresis qui ont été arrêtées a Bruges », [mars 1763], *ibid.*, pièce 43.

46 Gillaboz à Dumarais, 30 mars 1763, *ibid.*, pièce 45.

47 Voir Paul-André Rosental, *Les sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, p. 85-205.

48 Interrogatoire de Marie-Catherine Milot, AD Nord, C 9489, pièce 54.

49 Interrogatoire de Marie-Madeleine Parmentier, *ibid.*, pièce 49.

50 Brouillon d'une lettre au duc de Choiseul, 3 avril 1763, *ibid.*, pièce 67.

51 D. Terrier, *op. cit.*, p. 84-85, p.90-98.

52 Philippe Guignet propose une fourchette allant de 50 000 à 60 000 personnes pour la main-d'œuvre stable, et de 40 000 à 50 000 pour les travailleurs occasionnels : *op. cit.*, p. 204.

53 D. Terrier, *op. cit.*, p. 88-89.

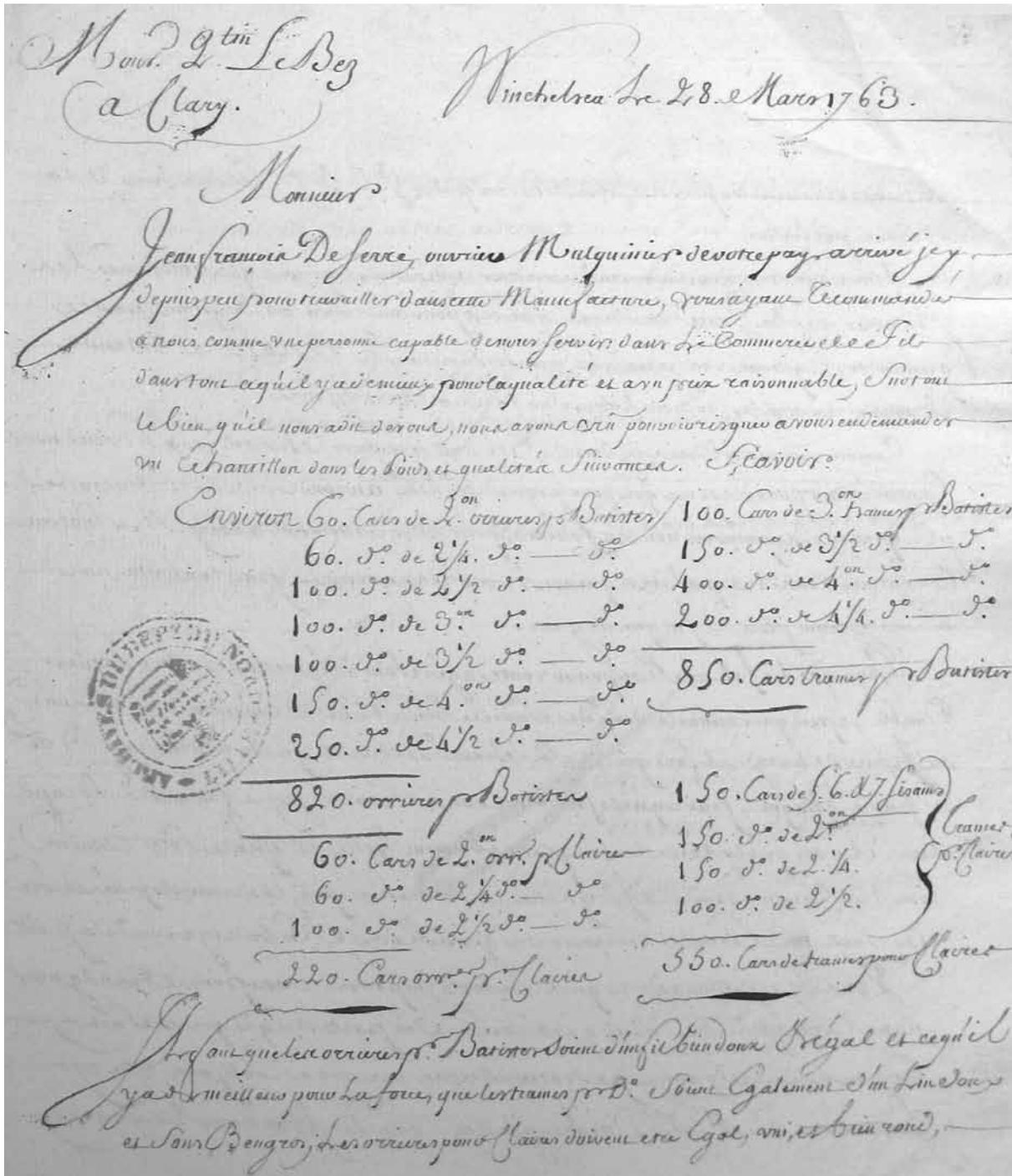


fig. 1 - Lettre à de Bez, du village de Clary, ADN, C 94 89, pièce 73

individus ne doit pourtant pas être sous-estimée. Ainsi, Clary, « capitale de la mulquinerie rurale »⁵⁴, est la plus touchée : ce gros village voit sans doute 37 personnes, dont 34 hommes, émigrer dans la décennie 1760⁵⁵.

54 D. Terrier, *op. cit.*, p. 86.

55 Un « tableau des émigrants connus depuis l'année 1761 », non folioté et composé après 1770, contient au total les noms de 67 personnes, arrêtées, jugées ou identifiées comme émigrées, qui se décomposent par paroisse : Saint-Aubert (6 émigrants), Saint-Wast (1), Clary (37), Maretz (8), Prémont (2), Bethencourt

D'après les administrateurs de l'État, l'exemple donné par les fuyards met en danger l'économie locale. Afin

(1), Cateau-Cambrésis (1), Busigny (2), Quievy (1), Saint-Souplet (3), Caudry (3), Bestry-Cambrésis (1), Reumont (1) (AD Nord, C 9489, n.d., n.fol.). Pour Clary, un rapport des prévôts et échevins, qui sous-estime certainement le phénomène, note que 28 hommes sont partis au 28 mai 1770 (*ibid.*, pièce 267). La population de cette paroisse est évaluée, en 1778, à 1028 personnes, dont 254 enfants (d'après les chiffres donnés sur le site [www.http://claryencambresis.free.fr/recensements/1778.htm](http://claryencambresis.free.fr/recensements/1778.htm) à partir de AD Nord, C 20869, pièce 31).

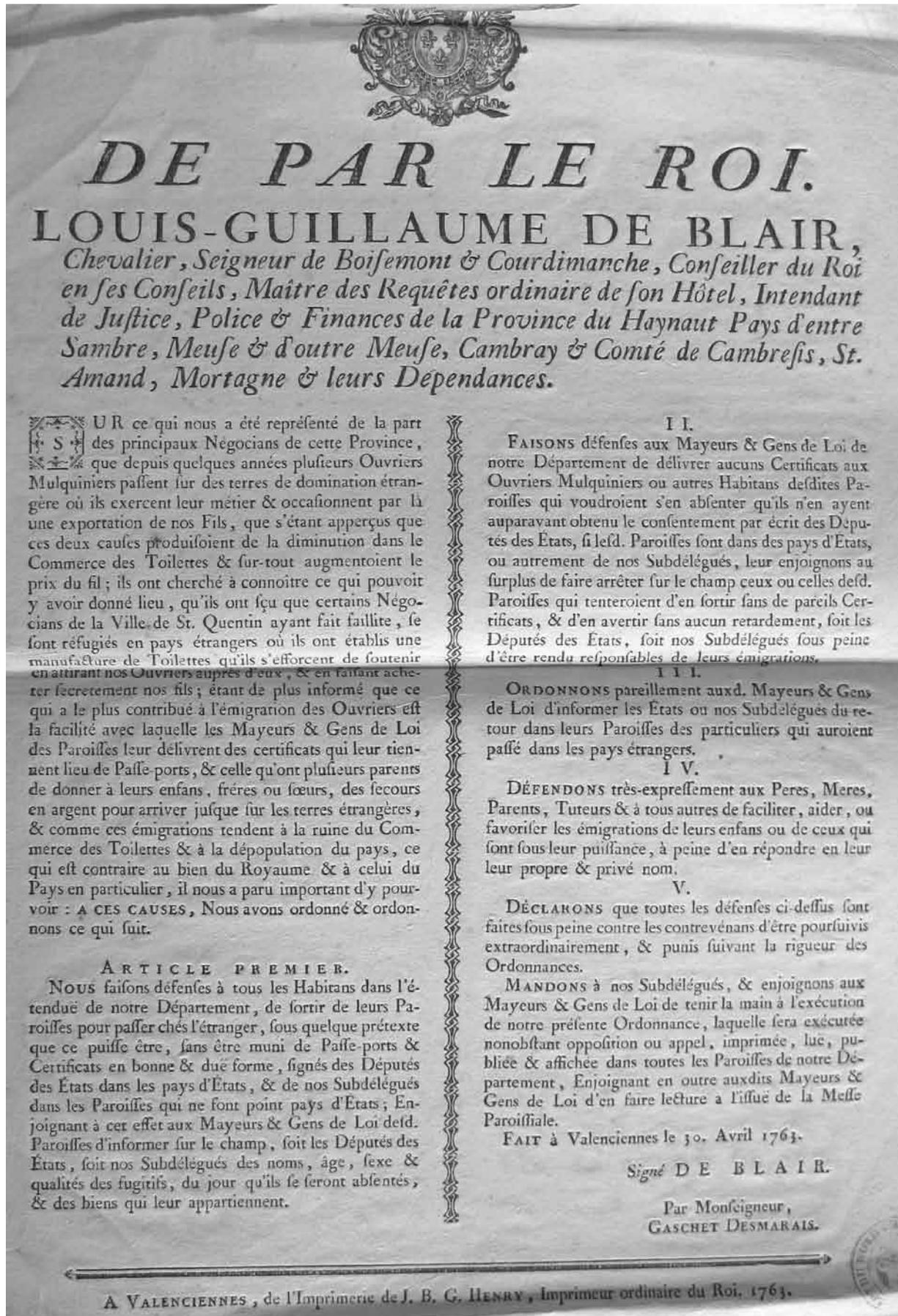


fig. 2 - Arrêt du 30 avril 1763, AD Nord, C 9489, pièce 80

de décourager l'émigration des mulquiniers, un arrêt est donc publié le 30 avril 1763, interdisant leur départ vers l'étranger⁵⁶ [voir fig. 2]. Cependant, ce texte n'a guère d'effet : malgré le long emprisonnement des ouvriers, censé être dissuasif, l'émigration continue. L'intendant De Blair prend alors la décision de les poursuivre en justice⁵⁷. Pour juger ce qu'il qualifie de « crime contre l'État »⁵⁸, il décide d'élargir l'aire d'application des anciennes lois visant les huguenots⁵⁹. Dans l'esprit des juristes, dissocier les migrations religieuses et économiques n'a en effet guère de sens, l'enjeu restant la maîtrise de l'État sur son territoire. Le procès a lieu suivant une procédure extraordinaire⁶⁰, et la sentence est exemplaire. Dans le jugement, rendu le 18 octobre 1763, la peine infligée à Jacques Ruffin est particulièrement sévère : l'embaucheur est condamné à la peine du carcan, marqué au fer rouge et conduit aux galères à perpétuité⁶¹ [voir illustration 3]. Ce jugement est rendu public et largement diffusé. Peine perdue pourtant, car l'émigration ne se tarit pas⁶². Le rôle du gouvernement français est d'ailleurs très ambigu dans ces affaires.

Les migrants contre l'État, ou comment passer à travers les filets de la surveillance

Les facteurs qui expliquent la porosité des frontières aux flux internationaux sont de trois ordres : la résistance des populations locales, une limite technique, et enfin un frein politique, lié aux contradictions étatiques.

Une législation contraire aux intérêts des communautés locales

Selon une logique connue, la collectivité rurale fait bloc face aux intrusions d'un pouvoir central vu comme étranger. Le mutisme est par exemple la stratégie classique qu'utilisent les habitants de Clary pour tenter d'innocenter Joseph Drache, qui embauche des habitants de la région depuis plusieurs années :
« Tous les témoins [...] semblent s'accorder pour

56 AD Nord, C 9489, pièce 80.

57 [De Blair] à Choiseul, 26 juin 1763, *ibid.*, pièce 111.

58 Lettre à Du Fresnay, conseiller au chancelier, 29 avril 1763, *ibid.*, pièce 127.

59 Mémoire du Procureur général du Parlement de Flandres, 14 mai 1763, *ibid.*, pièce 125.

60 L'intendant instruit la poursuite en vertu d'un arrêt du 22 juillet 1763, *ibid.*, pièce 20.

61 Exemplaire imprimé du jugement, Valenciennes, Imprimerie de la veuve J.B.G. Henry, Imprimeur du Roi, 1763, *ibid.*, pièce 128.

62 Un certain Joseph Delvallée, originaire de Valenciennes, qui débauche des ouvriers de Cateau-Cambrésis depuis le mois de novembre 1763, est par exemple arrêté en avril 1764 : mémoire de Nicodème, négociant à Valenciennes, adressé à Monseigneur de Blair, envoyé le 4 février 1764, *ibid.*, pièces 202 et 205 ; mémoire du 12 avril 1764, n. s., *ibid.*, pièce 196.



fig. 3 - Jugement du 18 octobre 1763. AD Nord, C 9489, pièce 128

dire qu'ils n'ont aucune connaissance qu'il y ait ni à Clary ni aux environs aucun embaucheur, ce qui est entièrement à la décharge de Drache qui m'a cependant bien l'air d'avoir fait ce métier »⁶³.

Les édiles locaux sont eux-mêmes soupçonnés de prendre part à cette conspiration du silence⁶⁴. En 1763, les députés des États provinciaux du Cambresis proposent ainsi, pour délier les langues et décourager les velléités de fuite, de rendre « les maieres et communautés, ainsi que les père,

63 Lettre de ? à ?, 27 juin 1770, *ibid.*, pièce 244.

64 « Après le nombre considérable d'habitants qui ont abandonné cette paroisse pour passer en Angleterre, il est assez difficile de croire que les prévôts et échevins de cet endroit n'en aient pas eu connaissance, on peut au moins leur reprocher de n'y avoir pas veillé d'assez près et de n'avoir pas même donné avis des différentes émigrations ainsi qu'ils y étaient tenus par l'ordonnance qu'a rendu [sic] à ce sujet M. de Blair » : lettre à M. de Gillaboz, 21 juin 1770, *ibid.*, pièce 253.

La fabrique sociale des réseaux migratoires

mère, et parents responsables en leurs propres noms des désertions qui arriveront »⁶⁵. En réalité, il n'existe guère de recours pour les forcer à dénoncer leurs voisins. Loin d'être exclus de la communauté par leur départ, les mulquiniers émigrant pour l'Angleterre bénéficient de l'intensité des liens tissés entre les familles et de l'aide de nombreux habitants pour protéger leur fuite, et permettre les départs futurs : on est ici dans le cas d'une migration en chaîne⁶⁶. Ainsi, certains ecclésiastiques prennent part à la violation de l'ordonnance de 1763, qui prescrit l'usage de passeports pour quitter le royaume : « Le curé de Caudry oncle d'un de ces ouvriers leur donne des certificats sous prétexte d'aller travailler à Calais ou à Dunkerque desquels ils se servent pour passer à l'étranger »⁶⁷. Ce sont bien les villageois qui maîtrisent les règles du jeu et font échouer ou non la surveillance. Les exemples sont nombreux de suspects d'émigration qui promettent de rester en France, avant de partir à la première occasion⁶⁸. Respecter la parole donnée à un intendant ou faire preuve de solidarité envers son village et faire subsister sa famille, le choix n'est pas cornélien.

Une frontière perméable aux flux migratoires

Le deuxième problème pour interpellier les émigrants est d'ordre technique. Comme le Cambrésis se situe à peu près à la même distance des ports français de la Manche et des ports impériaux, les migrants franchissent la frontière terrestre avant de se rendre à Ostende⁶⁹. Il faut donc savoir quand les ouvriers ont quitté leurs paroisses, ce qui nécessite une coordination entre les différents rouages de l'administration française. En 1764, la rumeur d'une émigration massive des protestants français vers l'Angleterre s'étend dans toute la France. Le duc de Choiseul envoie alors une circulaire aux intendances de Flandres, du Hainaut, de Picardie et de Soissons, leur demandant de se concerter pour prévenir cet événement⁷⁰.

65 Lettre du 16 mars 1763, à propos de l'affaire « La Poussière » : *ibid.*, pièce 37.

66 Voir Charles Tilly, *op. cit.*, p. 79-90.

67 Brouillon anonyme d'une lettre à Gillaboz, 24 octobre 1763, AD Nord, C 9489, pièce 186.

68 C'est par exemple le cas de Jacques Daussy, *ibid.*, pièces 1-3. Voir R. Morieux, *op. cit.*, p. 326.

69 Brouillon d'une lettre à Choiseul de l'intendant Taboureau, passage biffé, n. d., AD Nord, C 9489, pièce 214. Une copie de la version définitive de la lettre, datée du 19 octobre 1766, mais non signée, est conservée sous le n° 209.

70 Circulaire envoyée à de Blair le 31 janvier 1764, *ibid.*, pièce 189. Ces mesures déboucheront sur l'ordonnance du 19 novembre 1765 interdisant l'émigration des artistes et ouvriers de tout le royaume : loi reproduite dans Adrien Sée, *Le passeport en France*, thèse pour le doctorat (Université de Paris), Chartres, Edmond Garnier, 1907, p. 31-33.

De leur côté, les intendants ont bien compris que pour surveiller efficacement la frontière, les migrants doivent être suivis sur l'ensemble de leur itinéraire⁷¹. En pratique, pour peu que l'on se dérobe au contrôle des brigades de maréchaussées qui écumant les abords de la frontière⁷², la fuite est aisée. De plus, l'usage de faux passeports pour l'étranger est fréquent. Régulièrement, des circulaires sont envoyées dans les ports pour demander que l'on intensifie la vigilance dans le contrôle des passeports⁷³, mais le problème est insoluble. Même disponible, l'information circule souvent bien trop lentement pour être utilisée permettre l'interception des émigrants. La méthode, déjà utilisée sous Louis XIV, de saisir les lettres envoyées aux familles des émigrants, permet de découvrir que des liens suspects existent avec l'Angleterre, mais le problème posé, au final, est toujours d'utiliser cette information⁷⁴. La meilleure chance d'arrêter les migrants n'est pas à la frontière, mais à leur retour au bercail. Ce sont les allers-retours multiples des mêmes individus entre la France et l'Angleterre qui finissent par attirer la suspicion et c'est souvent de cette manière que ces « agents secrets »⁷⁵ sont débusqués.

Les contradictions du traitement mercantiliste des flux de personnes

Troisième difficulté, l'on peut surveiller une cible mouvante au départ, mais il faut aussi le faire à l'arrivée, ce qui suppose une collaboration avec d'autres États. C'est, on s'en souvient, cette méthode qui a permis l'arrestation des 19 mulquiniers à Bruges en 1763. En 1766, Maroteau, ancien directeur de la manufacture

71 L'intendant de Flandres et d'Artois décrit la procédure à suivre à son collègue du Hainaut et du Cambrésis : Caumartin à de Blair, 30 juin 1764, AD Nord, C 9489, pièce 193.

72 Ces autorités doivent « arrêter tous ceux qu'ils rencontreront dans leurs courses aux approches de la frontière qui ne seront pas munis de passeports en bonne forme qui puissent les autoriser à passer à l'étranger » : *ibid.*, 7 juin 1766, pièce 227.

73 Le 17 septembre 1784, Calonne, contrôleur général des finances, écrit ainsi à Sénac de Meilhan, intendant à Valenciennes, à propos de l'émigration des ouvriers vers l'Espagne et le Portugal, qui ne peut s'expliquer « que par la trop grande facilité avec laquelle on délivre des passeports, ou par la négligence que l'on met à en exiger la représentation aux frontières extrêmes du royaume, et dans les ports d'embarquement » : *ibid.*, pièce 325.

74 Des ordres sont donnés au Directeur des Postes de Cambrai, Arras et Saint-Quentin d'arrêter les lettres adressées aux deux négociants de Winchelsea et inversement, celles adressées d'Angleterre pour le Cambrésis (lettre de [l'intendant] à M. Jammel Intendant des postes à Paris, 2 mai 1763, *ibid.*, pièce 69). Les mêmes mesures sont réitérées en 1784 (*ibid.*, pièce 319).

75 Brouillon d'une lettre au Magistrat de Cambrai, 9 avril 1785, *ibid.*, pièce 330.

de Winchelsea, revient établir une manufacture dans le Valenciennois, grâce à des protecteurs haut placés. Il a pour cela quitté l'Angleterre, obtenant sans encombre un passeport de l'ambassadeur de France⁷⁶. Une fois en France, il se fixe à Valenciennes, avec la bénédiction des autorités locales, qui protègent son entreprise⁷⁷. Son cas illustre la difficulté avec laquelle les administrateurs appréhendent la mobilité de ces industriels, qui changent d'État au gré des opportunités. À peine revenu en France, Maroteau reçoit une délégation anglaise menée par le maire de Winchelsea, ce qui inquiète le duc de Choiseul⁷⁸. Pourtant, d'après l'intendant Taboureau, qui fait son rapport à ce dernier, Maroteau est

« [...] revenu dans sa patrie sans esprit de retour [sic], puisqu'il est actuellement occupé à établir dans Valenciennes une fabrique d'un certain objet pour laquelle il a déjà plusieurs métiers montés je n'avais aucune raison pour le croire capable de vouloir favoriser des émigrants »⁷⁹.

Un tel raisonnement ignore, ou feint d'ignorer, la possibilité qu'un individu ne raisonne pas en termes de marché national mais en termes d'opportunités économiques, chassant les primes et les subventions d'où qu'elles viennent. Les agents de l'État projettent en effet leurs espoirs sur le manufacturier repent, qui saura à son tour jouer le rôle de débaucheur et « faire revenir quelques ouvriers d'une espèce unique dont le retour dérangerait singulièrement le nouvel établissement qu'on projette en Angleterre⁸⁰ ». La boucle serait ainsi bouclée, permettant une reprise du cycle des migrations transmanche, cette fois dans l'autre sens. En réalité, Maroteau joue toujours un rôle clef dans de nouvelles affaires de débauchage d'ouvriers textiles, dans les années suivantes. En 1770, se déplaçant de quelques dizaines de kilomètres plus au Nord, cet individu s'est installé dans les Pays-Bas autrichiens, à Tournai, ville « si voisine de notre frontière qu'il y est on ne peut pas plus commodément pour entretenir des liaisons et des correspondances secrètes dans nos provinces⁸¹ ». De là, il supervise l'arrivée des mulquiniers, dont le transit jusqu'à Douvres s'effectue par un système de relais et

d'entraide⁸². Le comportement délictueux de Maroteau enfin mis au jour, nombres d'obstacles subsistent pour pouvoir l'arrêter. L'intendant du Hainaut, Taboureau, se demande ainsi, dans une lettre à Choiseul du 30 juin 1770 : « Comment exécuter cette entreprise dans un pays étranger, serait-il possible que la Cour de Bruxelles autorisât une manœuvre si préjudiciable à nos intérêts et à celui de tous les souverains ? »⁸³ Les intérêts des différents États sont en effet toujours contradictoires en la matière, chacun essayant d'attirer les ouvriers qualifiés des voisins. De façon identique, l'intendance tente de décourager les velléités de départ des ouvriers en faisant connaître les décisions prises dans les États d'accueil⁸⁴ : n'est-ce pas une manière d'avouer que l'attractivité du pays d'accueil et le choix de l'ouvrier d'émigrer ou non sont les facteurs déterminants ?

Comprendre pourquoi les mulquiniers quittent leurs campagnes suscite des interprétations divergentes, qu'il faut replacer dans leur contexte économique, religieux et politique.

Les débats du XVIII^e siècle sur les causes de l'émigration

Une émigration huguenote ?

Frontière internationale, la Manche devient aussi, avec l'accentuation de la politique répressive envers les huguenots en France à la fin du XVII^e siècle, un carrefour religieux, mettant en vis-à-vis une France catholique et une Angleterre protestante. Notre espace d'étude est au cœur de l'« internationale huguenote »⁸⁵, qui transcende les frontières des États-nations et empiète sur le territoire de l'Angleterre, de l'Empire et des Provinces-Unies.

Parmi les contemporains qui réfléchissent à l'émigration des ouvriers français, certains font de la répression du protestantisme un facteur déclencheur. Au milieu du XVIII^e siècle en effet, plus personne ne nie les funestes

82 En 1784 encore, Charles-François Quentin Crommelin, inspecteur des manufactures, écrit à l'intendant du Hainaut, Gabriel Sénac de Meilhan, qu'« il y a une correspondance entre les fabricants qui sont en Angleterre et ceux de ce pays, et que c'est principalement avec ceux des villages de Quievy, Marest, Prémont et Elincourt » : 13 novembre 1784, *ibid.*, pièce 320. Sur Crommelin, voir P. Guignet, *op. cit.*, p. 97-107.

83 AD Nord, C 9489, pièce 277.

84 En 1771, une ordonnance est publiée en terre impériale pour limiter le nombre d'immigrants, et la décision est aussitôt publiée en France par les intendants des provinces frontières : Lettre de ? à l'intendant Taboureau, 11 février 1771, *ibid.*, pièce 311.

85 L'expression a été inventée par Herbert Lüthy, pour qualifier le réseau de banques protestantes qui parsème l'Europe dès le XVII^e siècle, dans *La banque protestante en France : de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, Paris, EHESS, 1970, t. 1, p. 11.

76 « Extrait d'une lettre écrite de Valenciennes le 15 janvier 1767 », n. s., *ibid.*, pièce 233.

77 *Ibid.*, pièce 233.

78 Lettre à l'intendant Taboureau, 31 octobre 1766, *ibid.*, pièce 207.

79 Lettre à Choiseul, non datée, *ibid.*, pièce 214. Un autre exemplaire de cette lettre est daté du 19 octobre 1766 mais non signé, *ibid.* : pièce 209.

80 « Extrait d'une lettre écrite de Valenciennes le 15 janvier 1767 », n. s., *ibid.*, pièce 233.

81 Lettre à Choiseul, 30 juin 1770, *ibid.*, pièce 277

La fabrique sociale des réseaux migratoires.

conséquences de la révocation de l'Édit de Nantes sur l'industrie française. Toute application à la lettre des édits punissant l'exercice de la R.P.R. est donc longuement discutée dans le Cambrésis, province qui a conservé, au XVIII^e siècle, une forte population huguenote, en particulier dans les campagnes où la proto-industrie textile s'est développée⁸⁶.

Toutefois, le premier obstacle qui se présente à l'historien est de connaître la part exacte des protestants dans chaque village, ce qui s'avère une quête impossible. En effet, les informations dont on dispose proviennent, une fois de plus, des autorités provinciales et royales, et en disent sans doute davantage sur les fantasmes de ces dernières que sur la réalité du terrain. Deuxième problème, la question de savoir si la religion est un facteur essentiel dans la décision de partir, comme l'affirment les administrateurs, ou bien si d'autres stimuli s'avèrent plus fondamentaux. Ces nuances établies, il est clair que les pouvoirs locaux et centraux prennent au sérieux la menace d'une émigration massive d'ouvriers protestants. En 1757, l'archevêque de Cambrai interdit ainsi à un individu originaire de la paroisse de Boussières, en Cambrésis, de s'établir dans celle de Quievy, en raison de sa religion. L'intendant du Hainaut écrit immédiatement au ministre de la Guerre pour lui demander de suspendre les poursuites engagées contre ce type d'ouvriers, de crainte que « tous ces particuliers qui ne possèdent la plupart pour tout bien que leur travail et leur industrie ne désertent le pays »⁸⁷, attirés par la liberté de conscience en vigueur dans les provinces impériales, si proches.

Les paysans jouent du même argument pour tenter d'adoucir la rigueur des autorités. En 1771, des protestants « de Quievy, de Caudry, de Minchi, de Clary, de Valincourt, d'Elincourt, de Masrais et de Serin » sont emprisonnés au Quesnoy, dans l'Avesnois, pour avoir assisté au culte. Ils sont condamnés à payer les frais de la procédure, mais aussi à la saisie de leurs biens, de leurs maisons et de leurs terres. Cette peine, excessivement lourde pour des ouvriers-paysans, ne leur laisse guère d'autre choix que de partir, comme l'écrivent les condamnés dans une pétition du 5 mai 1773 :

« Malgré leur attachement à leur patrie, malgré leur zèle et leur fidélité, ces infortunés manquant de pain et de ressources chez eux, se verront dans la cruelle mais indispensable nécessité d'abandonner la plus

douce domination, pour ne pas périr de faim et de misère, et par là de transplanter des talents utiles à leur patrie »⁸⁸.

Cette demande rencontre un écho auprès de l'intendant du Hainaut⁸⁹, et c'est une répression ciblée, limitée aux ministres du culte, qui sera pratiquée dans les années suivantes⁹⁰. Il faut donc expulser les prédicateurs et ne les emprisonner qu'en dernier recours. De même, mieux vaut fermer les yeux sur la pratique du mariage en terre d'Empire, certes dommageable pour l'unité du culte mais beaucoup moins qu'un départ définitif de familles entières d'ouvriers⁹¹. Dans les années 1780, ce traitement de la question protestante, déjà appliqué dans le Dauphiné et le Languedoc, commence à prévaloir dans le nord-est de la France, annonçant l'Édit de Tolérance de 1787. En 1784, le retour de fabricants de toilettes jusqu'alors expatriés en Angleterre inquiète toutefois l'intendant Sénac de Meilhan, car « il y a beaucoup de Protestants dans le canton du Cambrésis qu'ils habitent, et [il] est à craindre que l'amour de la religion n'engage plusieurs ouvriers à suivre ces fabriquant [sic] anciennement expatriés »⁹².

Apparaît, ici encore, la figure de l'embauteur, qui utilise la religion pour détourner les ouvriers de leur fidélité à la nation.

Embauteurs et passeurs

Comme le pasteur, ce personnage est récurrent dans certaines explications. Selon une interprétation morale, ce sont quelques mauvais sujets qui causent la dépopulation du Cambrésis, et non des problèmes socio-économiques d'ordre structurel. L'embauteur est décrit comme un sujet sans patrie, qui contamine sa communauté d'origine, comme dans ce projet d'ordonnance élaboré par les États provinciaux en 1763 :

« Nous ne pouvons accuser de ce malheur que nos propres habitants, c'est du sein même du Cambrésis que sont sortis des hommes nés pour la ruine de leur patrie [...]. Les déserteurs, embauteurs et enrôleurs sont les ennemis les plus cruels de leurs concitoyens nous espérons que tous les habitants concourront [sic] à nos vues patriotiques pour arrêter un mal aussi pernicieux »⁹³.

88 Pétition à Monseigneur Taboureau, 5 mai 1773, *ibid.*

89 De l'intendant Taboureau à M. de Monteynard, 11 mars 1773, *ibid.*

90 Elle est théorisée dans une lettre écrite par le comte de Saint-Germain au marquis de Castries au sujet de l'état de la R.P.R. dans le Cambrésis, 4 avril 1777, *ibid.*

91 *Ibid.*

92 Lettre à « M. le Conseiller général » [Contrôleur général des finances], 20 novembre 1784, AD Nord, C 9489, pièce 319.

93 Projet d'ordonnance (brouillon), [1763], AD Nord, C 18995,

86 Voir Cyrille Thelliez (Abbé), *Du Protestantisme dans le Cambrésis*, Cambrai, H. Mallez, [1935] ; Jacques Pannier, *Études historiques sur la Réforme dans le Vermandois et le Cambrésis*, Paris, Fischbacher, 1894-1899.

87 De Blair à de Paulmy, 21 avril 1757, AD Nord, C 6974, n. f.

L'accent est donc ici mis sur les seules causes externes de l'émigration économique : tandis que les villageois sont décrits comme des victimes innocentes, parties de France par naïveté, les employeurs concentrent la critique⁹⁴. Toutefois, certains observateurs ont conscience que le problème est plus profond, comme cet auteur anonyme, en 1770 :

« Toute la prudence humaine n'empêchera pas que des ouvriers qui manquent d'ouvrage qui savent qu'ils en trouveront en Angleterre où ils gagneront de bonnes journées et qu'ils auront toutes les facilités possibles pour s'y rendre ne prennent d'eux-mêmes et sans y être trop sollicités le parti de suivre la route qui leur est ouverte pour gagner leur vie »⁹⁵.

Cette libre circulation de la main-d'œuvre ouvrière est le cauchemar d'un État mercantile, qui cherche au contraire, par la police du travail, à fixer cette population⁹⁶. Pourtant, des voix s'élèvent pour justifier, ou du moins comprendre, l'exil des ouvriers.

La politique économique de la monarchie

Maroteau écrit ainsi, en 1766, un « Mémoire sur l'exportation des fils », à l'intention de l'intendant du Hainaut. L'ancien directeur de la manufacture de Winchelsea s'y prononce contre la prohibition de la sortie du fil de lin du royaume, pour deux raisons : les fabricants français peuvent ainsi écouler leurs surplus ; c'est un moyen de maintenir la main-d'œuvre sur place, et l'interdire priverait « 12 à 18 mille sujets des moyens de subsister »⁹⁷. Vu le parcours de Maroteau, un tel diagnostic n'est pas surprenant. Ce dernier suggère aussi de reconverter les fileuses et les ouvriers surnuméraires en les employant dans des manufactures de « fin fil de coton propre pour la fabrique de la mousseline », pour concurrencer la Hollande et la Flandre.

L'auteur anonyme des « Réflexions sur l'émigration des ouvriers mulquiniers », écrites en 1770⁹⁸, fait quant à lui le raisonnement inverse, et considère que c'est la politique de libre exportation du fil, prônée par le Conseil

du Commerce à Versailles, qui permet aux pays étrangers d'élever des manufactures « sur les ruines de la nôtre »⁹⁹. Mais il aboutit aux mêmes conclusions que Maroteau : il faudrait employer ces hommes sur leur sol natal. Cet auteur prend également acte de l'échec des politiques répressives, qui n'ont jamais permis de diminuer l'intensité du flux migratoire vers l'Angleterre, et révoque en doute l'interprétation religieuse de l'émigration. En effet, ces ouvriers ne quittent leur pays que contraints et forcés :

« N'est-il pas trop dur de poursuivre extraordinairement, d'infliger des peines et de [flétrir] des gens dont le seul crime est de chercher à gagner leur vie ? Les ordonnances qui ont infligé ces peines ont été rendues pour la plupart pour cause de religion ou contre ceux qui par inconstance et légèreté abandonneraient leur patrie : mais ici [...] ce sont des gens qui manquent d'ouvrage et qui n'ayant qu'un talent pour gagner leur vie vont en chercher ailleurs »¹⁰⁰.

L'émigration n'est que la conséquence dernière de mauvais choix économiques et non la cause du dépérissement de l'industrie. C'est évidemment cette interprétation que soutiennent les magistrats des paroisses rurales. Quelques années plus tard, en 1784, les édiles du Quesnoy ajoutent ainsi, dans une lettre à l'intendant, une raison qui n'a rien d'allogène au départ des ouvriers : « On peut ajouter à leur misère, et comme la principale cause de leur désertion, les impôts, dont la rigueur excessive ne fera qu'augmenter la dépopulation si on ne la modère »¹⁰¹. À travers ces requêtes d'édiles municipaux à l'intendant, agent du pouvoir central mais aussi représentant des communautés locales, on saisit déjà ici les tensions pré-révolutionnaires sur le point d'éclater dans des campagnes en crise¹⁰².

L'ampleur réelle des flux migratoires qui relie le Cambrésis et le Sussex, via les anciens Pays-Bas, est dissimulée à l'historien par de nombreux rideaux de fumée. Côté anglais, il est possible que la manufacture de Winchelsea ne soit rien de plus qu'une tentative d'intoxication de la monarchie par des négociants, qui visent à perpétuer l'importation illégale de cambrais français. Côté français, il est possible que les pouvoirs locaux exagèrent

n. f. Souligné dans le texte.

94 On trouve encore les mêmes arguments en 1784-1785 : R. Morieux, *op. cit.*, p. 332-333.

95 Lettre à Choiseul non signée, 30 juin 1770, ADC, C 9489, pièce 277.

96 Daniel Roche, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, pp. 966-976 ; Steven Kaplan, « Réflexions sur la police du monde du travail, 1700-1815 », *Revue historique*, 103, 1979, pp. 17-77.

97 Mémoire adressé à l'intendant du Hainaut, Valenciennes, 16 octobre 1766, AD Nord, C 9489, pièce 210.

98 Le mémoire n'est pas daté, mais le contexte indique qu'il est écrit en 1770 : *ibid.*, pièce 251.

99 « Émigrations. Notes et remarques sur cette matière », 1770, *ibid.*, pièce 254.

100 *Ibid.*

101 Les magistrats du Quesnoy à l'Intendant, 2 octobre 1784, *ibid.*, pièce 327.

102 Sur la question des subsistances, si importante dans les tâches administratives des intendants, voir Judith Miller, *Mastering the market: the state and the grain trade in Northern France, 1700-1860*, Cambridge, Cambridge university press, 1999.

La fabrique sociale des réseaux migratoires

volontairement la portée du phénomène, afin d'attirer l'attention des autorités sur la crise réelle qui touche ces campagnes proto-industrielles. La dépopulation est en effet une arme rhétorique efficace pour remettre en question une politique de libre-échange nuisible aux campagnes proto-industrialisées du Nord de la France. Les débats économiques qui font rage, au sein des serviteurs de la monarchie, sur l'opportunité de favoriser la sortie des fils de lin du royaume, contaminent en effet la lecture qui est faite des migrations ouvrières. Clément Charles François de L'Averdy, qui est au premier rang des débats sur la liberté du commerce des grains, dans la décennie 1760-1770, s'exprime aussi sur la mulquinerie. Dans une lettre adressée au duc de Choiseul, le Contrôleur général des finances écrit ainsi que, grâce à sa politique, la manufacture de toilettes

« n'a ressenti aucune diminution des prohibitions faites en Angleterre l'émigration des fabricants n'est pas possible quand la fabrication augmente au lieu de diminuer et dans ce cas si l'inconstance de quelques particuliers les porte à changer de patrie il faut qu'ils soient avantageusement remplacés par d'autres »¹⁰³.

Dans un mémoire anonyme de synthèse sur les émigrations rédigé en 1770, les propos de Laverdy, renvoyé depuis deux ans du ministère, font l'objet d'un commentaire ironique dans la marge : « Cette lettre a dû paraître bien étonnante surtout dans le temps où les émigrations étaient si nombreuses et si fréquentes et où tout le monde se plaignait de la chute du commerce des toilettes »¹⁰⁴. Malgré ces zones d'ombre, tous les migrants ne passent pas à travers les rets de la surveillance étatique, et l'information collectée sur ceux qui sont arrêtés n'est pas négligeable. Les « 19 de Bruges », arrêtés en 1763, sont exemplaires de ce qui est d'abord une émigration de misère ou de crise. En revanche, les passeurs, embaucheurs et autres marchands-errants semi-clandestins sont des

103 12 janvier 1764, AD Nord, C 9489, non fol. Sur Laverdy, voir Joël Félix, *Finances et politique au siècle des Lumières. Le ministère L'Averdy, 1763-1768*, Paris, Comité d'histoire économique et financière de la France, 1999.

104 « Émigrations. Nottes et remarques sur cette matière », AD Nord, C 9489, [1770], pièce 254.

migrants structurels, ou transmigrants¹⁰⁵.

L'étude de ces mobilités économiques transfrontalières permet au final de remettre en cause un certain nombre d'idées reçues. Émigration productive et émigration commerciale ne sont pas des phénomènes totalement étrangers l'un à l'autre. Loin d'être enclavées ou immobiles, ces campagnes françaises proto-industrialisées sont totalement intégrées à l'économie-monde de l'Europe du Nord-Ouest.

Annexe

La richesse foncière des mulquiniers migrants (1763)

D'après l'« État contenant la situation actuelle des personnes du Cambresis qui ont été arrêtées à Bruges », [mars 1763], AD Nord, C 9489, pièce 43 ; l'interrogatoire individuel des prisonniers, 29-30 mars 1763, pièces 46-62 ; un état récapitulatif des prisonniers, anonyme et sans titre, pièce 53. Pour la plupart des individus, l'auteur anonyme de ce dernier inventaire note : « Ne possède actuellement aucun bien ». Un cas extrême est celui d'Adrien Richez, qui « n'a ni père ni mère ni bien, il est taxé seulement dans les tailles personnelles comme pauvre ». Pour les autres, les parents sont également qualifiés de « pauvres ». Même quand il existe des perspectives d'héritage, le patrimoine est divisé entre les enfants : dans les cas qui nous intéressent, en fonction du nombre d'enfants, les fuyards peuvent espérer entre un tiers et un septième des terres, comme le précise aussi la source.

105 Les transmigrants sont « des immigrants dont la vie quotidienne dépend de leurs multiples et constantes interconnexions par-delà les frontières et dont les identités publiques se configurent en relation avec plus d'un État-nation » : Nina Glick Schiller, Linda Basch, Christina Blanc-Szanton, « From immigrant to transmigrant: theorizing transnational migration », dans Ludger Pries éd., *Migration and transnational social spaces*, Aldershot, Ashgate, 1999, p. 73. Sur ces mobilités structurelles à l'échelle de communautés entières, voir Corine Maitte, *Les chemins de verre. Les migrations des verriers d'Altare et de Venise, XVI^e-XIX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

La richesse foncière des mulquiniers migrants (1763)

Nom	Etat	Age	Village	Terres labourables	Terres jardinables
Pierre Michel Dienne	Couvreur de paille, mulquinier	30	Clary	(parents) 1 mencaudée, 9 pintes = 55,404 ares	(parents) ½ mencaudée = 17,73
Pierre Dominique Vilain	Mulquinier	23	Clary	(parents) 4,5 mencaudées = 159,57 ares	(parents) ½ mencaudée = 17,73
Pierre Charles Farez	Mulquinier	18	Clary	(parents) 3 mencaudées, 5 pintes = 106,38 ares	(parents) 1 mencaudée = 35,46 ares
Michel Furgero	Cordonnier, mauvais mulquinier	18	Clary	(parents) 1 mencaudée, 10 pintes = 57,62 ares	(parents) 4,5 p = 9,972 ares
Philippe Millot	Mulquinier	18	Clary	(parents) 2 pintes = 4,432 ares	(parents) ½ mencaudée = 17,73 ares
Marie-Catherine Millot (soeur du précédent)	Fileuse	23	Clary		
Jean-Pierre Lempereur	Manouvrier	38	Clary		3 p = 6,648
Jean Adrien Richez	Mulquinier	53	Bethencourt		
Jean-Charles Druon*	Mulquinier		Busigny		(parents) 3 boitelées = 26,592 ares
Louis Druon*	Mulquinier		Busigny		
Joseph Wibail*	Fileuse, servante		Cateau-Cambrésis		
Jacques Ruffin	Valet de charrue, manoeuvre et batteur en grange suivant le besoin, domestique	55	Marest		2 p = 4,432 ares
Charles Antoine Laure	Fileur	21	Marest		(père) 1 boitelée = 8,864 ares
Louis Joseph Danjou	Mulquinier	18	Marest		(mère) « Un petit terrain »
Jacques Antoine Lansiaux	Mulquinier et manouvrier à faute d'ouvrage	35	Marest	(parents) 1 razière = 53,19 ares	1,5 p = 3,324 ares
Marie-Anne Joseph Leblond	Fileuse	16	Marest	(parents) 4 mencaudées = 141,84 ares	(parents) « deux petits jardins »
Marie-Madeleine Parmentier	Fileuse	13	Marest	(parents) 1 razière = 53,19 ares	(parents) 1 boitelée = 8,864 ares
Pierre Dobanton	Mulquinier	19	Premont		
Jacques François Boudiniez	Mulquinier	19	Premont		(mère) ½ mencaudée = 17,73 ares
MOYENNE (Calculée pour ceux qui ont des professions)				78,95 ares	14,591 ares

N. B. Conversions. Ces mesures agraires sont en vigueur, dans l'Ancien Régime, dans le Cambrésis

1 pinte = 2,216 ares - 1 boisselée = 8,864 ares - 1 mencaudée = 35,46 ares - 1 razière = 53,19 ares

(*) Ces individus se sont échappés avant d'être arrêtés à Bruges.